

lamanchelibre.fr

Coutances. Les tarifs de cantine font polémique

Davy Delmotte

4-5 minutes

Des parents d'élèves des écoles de Coutances se sont mobilisés en fin d'année pour demander des ajustements sur plusieurs aspects de l'organisation quotidienne de la restauration scolaire. Ils réclamaient, entre autres, une harmonisation des tarifs de cantine pour toutes les communes, et une réduction du délai de réservation ou d'annulation.

Une harmonisation des tarifs demandée

Les parents dénonçaient des tarifs de cantine jugés *"trop élevés"* et *"très disparates"* par rapport à ceux pratiqués dans d'autres communes de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage (CMB). Alors que le prix moyen du repas s'élève à environ 3,50€ pour Saussey, 3,65€ pour Quetteville-sur-Sienne ou encore 4,50€ pour Monthuchon, les familles coutançaises doivent s'acquitter de montants bien supérieurs, pouvant atteindre 5€, voire 6,93€ par repas. Elles demandaient alors l'instauration d'un tarif réduit, l'alignement des prix avec ceux des autres communes et bien sûr, le maintien du repas à 1€ pour les familles éligibles. Selon des parents, le coût actuel ne reflète pas toujours la qualité des repas servis, évoquant des portions *"parfois insuffisantes"* avec une présence *"pas systématique"* d'aliments bio, alors que d'autres communes proposent des repas faits maison et de qualité à moindre coût.

A lire aussi. [Près de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Ces éleveurs fournissent les cantines de vos enfants en viande bio, malgré un manque à gagner](#)

La mairie répond

Sur ce sujet, la mairie de Coutances rappelle que *"la compétence cantine relève de chaque commune"*. Pour une harmonisation des tarifs avec toutes les communes, la solution selon [Delphine Fournier, adjointe aux Solidarités](#), serait, à terme, de transférer cette compétence à CMB. A Coutances, six tarifs différents sont actuellement appliqués, dont le repas à 1€, qui concerne environ 30% des repas servis. La mairie rappelle également que, de manière générale, les cantines scolaires ne s'équilibrent pas financièrement, en raison notamment des coûts de personnel, de facturation, de logistique et de renouvellement du matériel. Pour avoir cet équilibre, elle transfère une participation supplémentaire estimée à 400 000€ du budget de la Ville vers celui du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Coutances - qui gère les cantines -, correspondant au différentiel entre le coût réel du repas et le tarif facturé. Pour rappel, la municipalité adhère au Groupement d'intérêt public (GPI) de restauration collective du centre-Manche. Delphine Fournier note que *"les repas servis sont majoritairement fabriqués à partir de produits frais, avec des légumes transformés à [la légumerie du Pont-de-Soules](#), en grande partie issus de productions locales"*, pour que les enfants mangent bien, ce qui peut coûter plus cher. Les légumes frais et de saison représentent 80% de l'approvisionnement.

Réserver ou annuler : dispositif inadapté

Autre point de crispation : le délai actuel de réservation et d'annulation des repas, fixé à 12 jours. Les parents estimaient qu'il ne tient pas compte des imprévus du quotidien, tels que les absences de dernière minute, les maladies des enfants, les changements de garde ou les contraintes professionnelles. Ils demandaient un délai plus court et plus souple, mieux adapté. *"Nous avons entendu leur message, et un assouplissement est annoncé à partir du mois de mars, avec un délai ramené à moins de six jours et des propositions plus souples en matière d'annulation"*, explique Delphine Fournier.

Les enfants de Courcy et Saussey arrivent

La situation des communes rattachées suscite également des inquiétudes. Les familles de Courcy et de Saussey seront concernées à la rentrée prochaine puisqu'elles vont rejoindre l'école du Pont-de-Soulles à la suite de [la fermeture de leur établissement](#). Des discussions sont en cours et une solution visant à appliquer des tarifs identiques, via des conventions, est à l'étude.